

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 83402001.8

51 Int. Cl.³: **A 63 F 7/04, A 63 F 3/06**

22 Date de dépôt: 13.10.83

30 Priorité: 14.10.82 FR 8217196

71 Demandeur: **Steiger, Freimut, 4 rue René Villermé, F-75011 Paris (FR)**

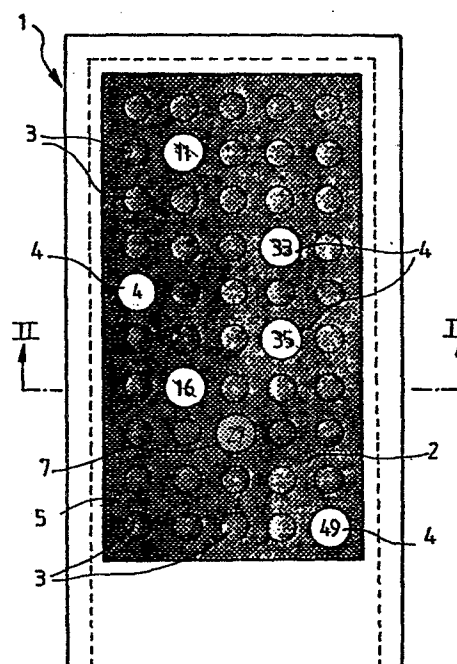
43 Date de publication de la demande: 02.05.84
Bulletin 84/18

84 Etats contractants désignés: **CH DE GB IT LI**

72 Inventeur: **Steiger, Freimut, 4 rue René Villermé, F-75011 Paris (FR)**

54 **Perfectionnements apportés aux jeux de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres.**

57 Le jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres comprend une boîte (1) comportant un fond (2) de couleur sombre, un couvercle transparent (5), qui forme ladite boîte (1) et qui porte — exactement en correspondance des alvéoles (3) ménagées dans le fond (2) — des chiffres, nombres ou lettres, également de couleur sombre, et des billes (4) de couleur claire par rapport à celle du fond (2) permettant la lecture aisée, sans ambiguïté, par contraste lumineux, desdits chiffres, nombres ou lettres. Lesdits alvéoles (3) sont disposés en rangées, la distance entre les alvéoles de deux rangées adjacentes étant inférieure au diamètre de chaque bille (4), tandis que le diamètre de chaque alvéole (3) est sensiblement égal au diamètre des billes (4), en sorte que les tirages nécessaires à une mise en place complète des billes (4) dans les alvéoles (3) sont réduits à un tirage seulement.



La présente invention est relative à des perfectionnements apportés aux jeux de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, en particulier du type comportant des logements numérotés pour des billes qui viennent se loger
5 dans ces derniers en imprimant un mouvement au jeu.

De ces jeux, on requiert surtout que l'emplacement de chaque bille dans les logements, ou alvéoles, associés à certains chiffres, nombres ou lettres, imprimés dans lesdits jeux, soit sûr et immédiat, à la suite de chaque
10 mouvement imprimé aux billes par agitation de la boîte qui les contient ; en même temps, on requiert une lecture aisée desdits chiffres, ou nombres.

Les jeux connus dans l'Art antérieur présentent des alvéoles disposés en rangées, de façon telle que
15 la distance entre les alvéoles d'une rangée et les alvéoles de deux rangées adjacentes est de beaucoup supérieure au diamètre de chaque bille ; en outre, l'emplacement des alvéoles, par rapport aux chiffres correspondants, est tel qu'un alvéole se trouve ménagé entre deux chiffres.

20 Les jeux conformes à l'Art antérieur présentent donc quelques inconvénients, notamment :

- en ce qui concerne la lecture des chiffres, qui ne peut pas se faire aisément, d'un coup d'oeil et sans ambiguïté, à cause de l'emplacement ambigu desdits chiffres
25 par rapport à l'emplacement des alvéoles et donc des billes ;
- en ce qui concerne la mise en place des billes dans les alvéoles, qui n'est pas obtenue immédiatement et sans ambiguïté, après chaque mouvement imprimé aux billes,
30 à cause de la distance relativement grande entre deux alvéoles contigus et du rapport existant entre les dimensions des alvéoles et les dimensions des billes, cela entraînant la nécessité de réitérer plusieurs fois les tirages avant d'obtenir une mise en place complète
35 et satisfaisante des billes.

La présente invention a en conséquence pour but de

pourvoir à un jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, qui répond mieux aux nécessités de la pratique que les dispositifs antérieurement connus, notamment :

- 5 - en ce qu'il permet une lecture aisée, immédiate et sans ambiguïté, desdits chiffres, nombres ou lettres ;
- en ce qu'il réduit sensiblement, voir réduit à un seul-
 ment, les tirages nécessaires à une mise en place com-
 plète et satisfaisante des billes, après chaque mouvement
 imprimé à la boîte qui les contient.

10 La présente invention a pour objet un jeu de tira-
ge de chiffres, de nombres ou de lettres, au hasard, du type compor-
tant une boîte dans laquelle est logé un fond à alvéoles numérotés des-
tinés à recevoir de petites billes lorsqu'un mouvement
est imprimé au jeu, lequel jeu est caractérisé en ce
15 qu'il comprend une boîte comportant un fond de couleur
sombre, dans lequel est ménagée une pluralité d'alvéoles,
et un couvercle transparent qui ferme ladite boîte et
qui porte, exactement en correspondance des alvéoles
ménagés dans le fond, des chiffres, nombres ou lettres, également de cou-
20 leur sombre, en ce que lesdites billes sont de couleur con-
trastée par rapport à celle du fond de la boîte, en ce
que les alvéoles sont disposés en rangées, la distance
entre les alvéoles d'une rangée et les alvéoles de deux
rangées adjacentes étant inférieure au diamètre de cha-
25 que bille, tandis que le diamètre de chaque alvéole est
sensiblement égal au diamètre des billes, de façon à
constituer un siège suffisamment stable lorsqu'une bille
vient se loger dans un alvéole, en sorte que soit assu-
rée la mise en place aisée et sûre d'une bille quelconque
30 dans un alvéole quelconque.

 Selon un autre mode de réalisation avantageux du
jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, conforme à
l'invention, le fond de la boîte est pourvu de pastilles,
ou plaquettes, en matériau ferromagnétique, séparées
35 par du matériau paramagnétique, et est associé à un cir-
cuit électrique constitué autour de chaque pastille,

ou plaquette, le couvercle porte au moins un bouton-poussoir, et les billes sont réalisées en matériau ferromagnétique, l'actionnement du bouton-poussoir provoquant la fermeture dudit circuit et l'aimantation des pastilles, laquelle arrête, instantanément et sûrement, les billes en correspondance des pastilles et, donc, des chiffres, nombres ou lettres, du couvercle transparent, après qu'un mouvement a été imprimé auxdites billes par agitation de la boîte qui les contient.

10 Selon un autre mode de réalisation avantageux du jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, conforme à l'invention, des parois verticales font saillie à partir du fond séparant soit obliquement, soit parallèlement, soit encore orthogonalement, par rapport
15 à un des axes de symétrie de la boîte, une rangée d'alvéoles des rangées d'alvéoles adjacentes, ou bien séparant de la même façon une pluralité de rangées d'alvéoles des pluralités adjacentes de rangées d'alvéoles, chaque rangée d'alvéoles, ou pluralité de rangées d'alvéoles, délimitée
20 par lesdites parois verticales, étant associée à une ou plusieurs billes.

 Selon un autre mode de réalisation avantageux du jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, conforme à l'invention, le couvercle transparent du jeu se
25 compose d'une plaque amovible tenue en position par un assemblage approprié, notamment à glissière, cette amovibilité permettant de procéder à des changements de couvercles, pour associer au jeu des couvercles comportant des séries de chiffres ou nombres différents au gré du
30 joueur.

 Selon un autre mode de réalisation avantageux du jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres conforme à l'invention, il y a lieu de prévoir une ou plusieurs billes supplémentaires, la couleur de l'une étant
35 différente de celle de l'autre ainsi que de celle des billes restantes, mais étant toutes de couleur contrastée

par rapport à celle du fond sombre de la boîte, lesquelles billes supplémentaires permettent le tirage au hasard d'un ou plusieurs numéros complémentaires.

5 Selon un autre mode de réalisation avantageux du jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, conforme à l'invention, la boîte comporte une plaque transparente, intercalée entre le couvercle transparent et le fond sombre, dans laquelle est ménagée une pluralité d'alvéoles de façon à correspondre exactement aux alvéoles
10 dudit fond sombre et, donc, aux chiffres, nombres ou lettres, du couvercle transparent, ladite plaque transparente étant associée, comme le fond sombre, à une pluralité de billes.

15 Outre les dispositions qui précèdent, l'invention comprend encore d'autres dispositions, qui ressortiront de la description qui va suivre.

L'invention sera mieux comprise à l'aide du complément de description qui va suivre, qui se réfère au dessin annexé dans lequel :

- 20 - la figure 1 est une vue en plan du jeu conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une vue en coupe transversale du jeu, suivant II-II de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en plan d'un couvercle transparent amovible conforme à un autre mode de réalisation
25 de l'invention ;
- la figure 4 est une vue en plan d'un autre mode de réalisation du jeu conforme à la présente invention, et
- la figure 5 est une vue en coupe transversale de la
30 boîte d'un jeu conforme à un autre mode de réalisation de l'invention.

Il doit être bien entendu, toutefois, que ce dessin et les parties descriptives correspondantes, sont
35 donnés uniquement à titre d'illustration de l'objet de l'invention, dont ils ne constituent en aucune manière une limitation.

La figure 1 montre la boîte, de référence générale 1, d'un jeu de tirage de chiffres que l'on pourrait appliquer de façon particulière, mais non limitative, au loto.

5 Ladite boîte 1 comporte un fond 2 de couleur sombre, une pluralité d'alvéoles 3 ménagés dans ledit fond 2, des billes 4 venant se loger dans lesdits alvéoles 3, ainsi qu'un couvercle transparent 5 qui, dans le cas de la figure 1, est du type amovible conformément à un
10 mode, non limitatif, de réalisation.

Ledit couvercle 5 porte, exactement en correspondance des alvéoles 3 ménagés dans le fond 2, des chiffres de couleur sombre qui peuvent être soit imprimés, soit gravés, soit mis en place par un autre procédé quelconque connu en soit, suivant des rangées bien ordonnées.
15

La figure 1 met en évidence comment s'effectue aisément et sans ambiguïté, par contraste lumineux entre la couleur sombre du fond 2 et la couleur claire des billes 4, la lecture des chiffres de couleur sombre portés sur le couvercle transparent 5 quand les billes 4
20 viennent se loger dans lesdits alvéoles 3, tandis que les autres chiffres n'apparaissent pas, au moins aussi clairement et sûrement, étant donné que le fond 2 et les chiffres sont de couleur sombre et, de préférence, de même couleur sombre.
25

De façon avantageuse, mais non limitative, lesdites billes 4, qui sont de couleur contrastée par rapport à celle du fond 2, peuvent être réalisées en tous matériaux appropriés tels que matière plastique, matière textile, matériau ferromagnétique lorsque le jeu est pourvu de
30 pastilles que l'on peut aimanter, conformément à un autre mode de réalisation, ou autres matériaux.

La figure 2 met en évidence les rapports dimensionnels de la distance entre deux alvéoles 3 contigus et la dimension desdits alvéoles 3 par rapport au diamètre des billes 4. Dans la figure 2, on peut voir aussi
35

la section transversale du couvercle 5 qui est tenu en position par un assemblage approprié, à glissière conformément à un mode de réalisation avantageux de l'invention.

5 La figure 3 montre une seulement parmi les différentes dispositions et les différents choix de chiffres sur le couvercle transparent 5 amovible, chaque disposition et choix ayant trait à l'usage particulier désiré : par exemple, la disposition et le choix indiqués se réfèrent au jeu du loto, sans que cela soit limitatif pour
10 l'invention.

La figure 4 fait référence à la présence, dans la boîte la d'un jeu conforme à l'invention, de parois verticales 6, lesquelles, pouvant être en général obliques par rapport à un des axes de symétrie de la boîte,
15 sont en particulier horizontales et orthogonales par rapport à l'axe x-x de ladite figure 4.

En outre, dans le cas de la figure 4, lesdites parois verticales 6 - pouvant séparer en général une pluralité de rangées d'alvéoles des pluralités de rangées adjacentes d'alvéoles, chaque pluralité de rangées
20 étant associée à une ou plusieurs billes -, séparent en particulier une rangée unique horizontale des rangées horizontales adjacentes, chaque rangée étant associée à une bille unique 4a, de couleur contrastée par rapport à celle - sombre - du fond 2a, laquelle peut occuper
25 l'un quelconque des n alvéoles 3a (n = 3 dans la figure) qui composent ladite rangée horizontale.

De ce fait, la figure 4 montre les éléments caractéristiques de la boîte la d'un jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, comme on pourrait l'appliquer,
30 mais non de manière limitative, à un pronostic de football, le nombre de rangées horizontales étant a priori quelconque. Un couvercle transparent non représenté, éventuellement amovible, porte des chiffres également de
35 couleur sombre de façon à les lire par contraste lumineux par rapport aux billes 4a de couleur claire quand celles-ci

viennent se loger dans lesdits alvéoles 3a.

La figure 5 montre comment se présente, dans une vue en coupe transversale, la boîte, de référence générale 1b, relative à une variante du jeu.

5 Ladite boîte 1b comporte, outre un fond 2 de couleur sombre et un couvercle transparent 5 du type amovible, sans que cela soit limitatif, une plaque transparente 8 dans laquelle sont ménagés, comme dans le fond 2, une pluralité d'alvéoles 3b correspondant exactement aux alvéoles 3 du fond 2, et, donc, aux chiffres, 10 nombres ou lettres du couvercle 5, et dans lesquels peuvent se loger des billes 4b après chaque mouvement imprimé à la boîte 1b qui les contient, mouvement auquel participent également les billes 4 du fond 2.

15 De cette façon, la plaque transparente 8, intercalée entre le fond 2 et le couvercle transparent 5, permet de donner au jeu les possibilités qui dérivent du fait de disposer d'un éventail de chiffres, nombres ou lettres du couvercle 5, qui peut varier, par exemple, 20 du simple au double dans le cas - non limitatif - où le même nombre de billes soit associé au fond 2 et à la plaque transparente 8, l'éventail minimum de chiffres, nombres ou lettres, ayant lieu quand les billes 4b viennent se loger dans des alvéoles 3b de la plaque transparente 8 de façon à correspondre exactement à ceux des 25 alvéoles 3 du fond 2 occupés par des billes 4.

 Ainsi que cela ressort de ce qui précède, l'invention ne se limite nullement à ceux de ses modes de réalisation et d'application qui viennent d'être décrits de 30 façon plus explicite ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes qui peuvent venir à l'esprit du technicien en la matière, sans s'écarter du cadre, ni de la portée, de la présente invention.

REVENDEICATIONS

1°- Jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, au hasard, du type comportant une boîte dans laquelle est logé un fond à alvéoles numérotés destinés à recevoir de petites billes lorsqu'un mouvement est imprimé au jeu, lequel jeu est caractérisé en ce qu'il comprend une boîte (1) comportant un fond (2) de couleur sombre, dans lequel est ménagée une pluralité d'alvéoles (3), et un couvercle transparent (5) qui ferme ladite boîte (1) et qui porte, exactement en correspondance des alvéoles (3) ménagés dans le fond (2), des chiffres nombres ou lettres, également de couleur sombre, en ce que lesdites billes (4) sont de couleur contrastée par rapport à celle du fond (2) de la boîte (1), en ce que les alvéoles (3) sont disposés en rangées, la distance entre les alvéoles d'une rangée et les alvéoles de deux rangées adjacentes étant inférieure au diamètre de chaque bille (4), tandis que le diamètre de chaque alvéole (3) est sensiblement égal au diamètre des billes (4), de façon à constituer un siège suffisamment stable lorsqu'une bille vient se loger dans un alvéole, en sorte que soit assurée la mise en place aisée et sûre d'une bille quelconque dans un alvéole quelconque.

2°- Jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le fond (2) de la boîte est pourvu de pastilles, ou plaquettes, en matériau ferromagnétique, séparées par du matériau paramagnétique, et est associé à un circuit électrique constitué autour de chaque pastille, ou plaquette, en ce que le couvercle (5) porte au moins un bouton-poussoir, et en ce que les billes (4) sont réalisées en matériau ferromagnétique, l'actionnement du bouton-poussoir provoquant la fermeture dudit circuit et l'aimantation des pastilles, laquelle arrête, instantanément et sûrement, les billes en correspondance des pastilles et, donc, des chiffres, nombres ou lettres du couvercle transparent (5),

après qu'un mouvement a été imprimé auxdites billes (4) par agitation de la boîte (1) qui les contient.

3°- Jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, selon l'une quelconque des Revendications 1 et 2, caractérisé en ce que des parois verticales (6) font saillie à partir du fond (2a) séparant soit obliquement, soit parallèlement, soit encore orthogonalement, par rapport à un des axes de symétrie de la boîte, une rangée d'alvéoles (3a) des rangées d'alvéoles (3a) adjacentes, ou bien séparant de la même façon une pluralité de rangées d'alvéoles (3a) des pluralités adjacentes de rangées d'alvéoles (3a), chaque rangée d'alvéoles (3a), ou pluralité de rangées d'alvéoles (3a), délimitée par lesdites parois verticales (6), étant associée à une ou plusieurs billes (4a).

4°- Jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, selon l'une quelconque des Revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le couvercle transparent (5) du jeu se compose d'une plaque amovible tenue en position par un assemblage approprié, notamment à glissière, pour permettre un changement de couvercle au gré de l'utilisateur, selon le type de jeu auquel celui-ci souhaite jouer.

5°- Jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, selon l'une quelconque des Revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'une ou plusieurs billes supplémentaires (7), la couleur de l'une étant différente de celle de l'autre ainsi que de celle des billes restantes (4) mais étant toutes de couleur contrastée par rapport à celle du fond sombre (2) de la boîte (1), permettent le tirage au hasard d'un ou plusieurs chiffres, nombres ou lettres complémentaires.

6°- Jeu de tirage de chiffres, de nombres ou de lettres, selon l'une quelconque des Revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la boîte (1b) comporte une plaque transparente (8), intercalée entre le couvercle transparent (5) et le fond sombre (2), dans laquelle est ménagée

une pluralité d'alvéoles (3b) de façon à correspondre exactement aux alvéoles (3) dudit fond sombre (2) et, donc, aux chiffres, nombres ou lettres, du couvercle transparent (5), ladite plaque transparente (8) étant associée, comme le fond sombre (2), à une pluralité de billes (4).

FIG. 1

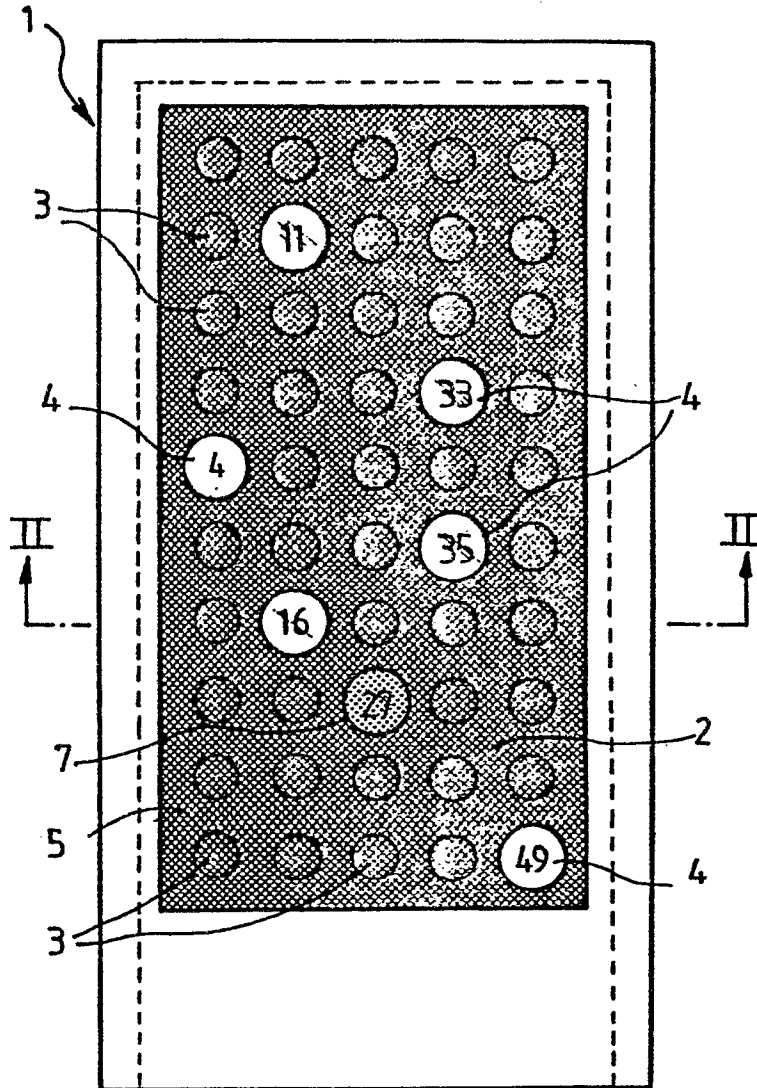


FIG. 3

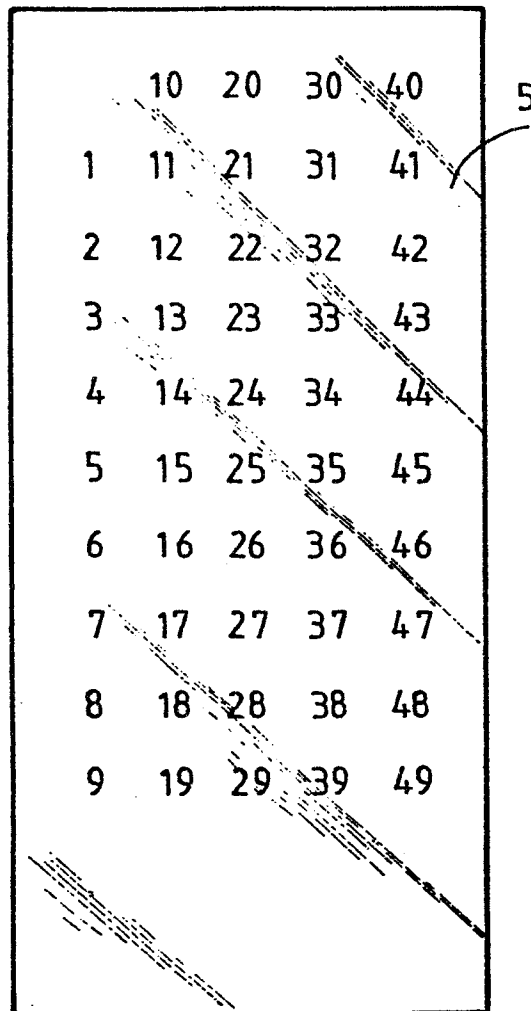


FIG. 2

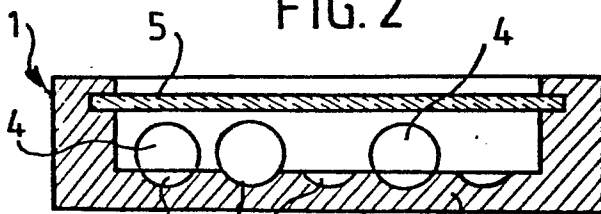


FIG. 5

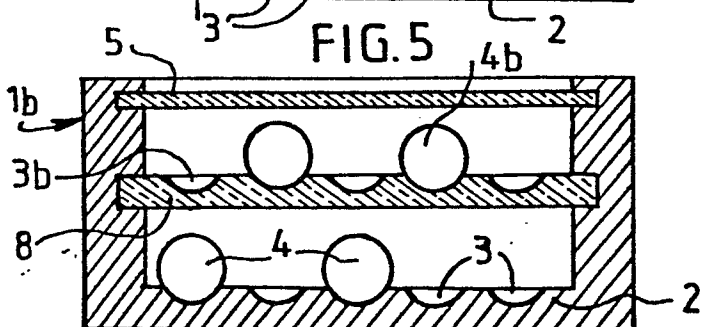
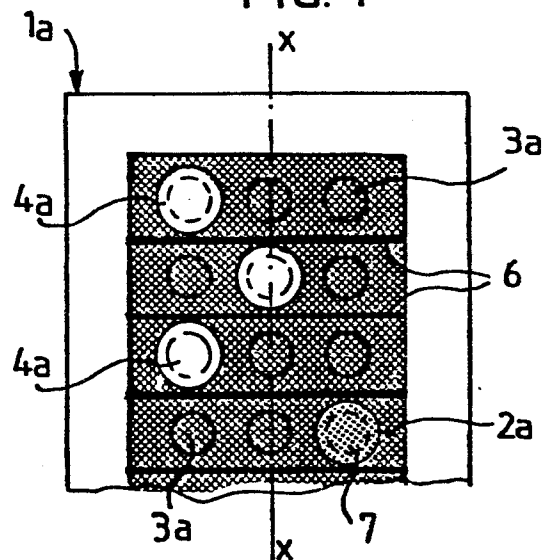


FIG. 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0107581

Numéro de la demande

EP 83 40 2001

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Y	DE-U-1 971 936 (W. WEBER) * Revendication 1; figure 1 *	1,4	A 63 F 7/04 A 63 F 3/06
Y	GB-A-1 418 690 (REYLIN ENGINEERING LTD.) * Revendications 1, 4, 5 *	1,4	
Y	US-A-3 237 949 (W.G. CHAMBERLIN) * Revendications 1, 5, 6, 8; figures 1, 3, 4 *	1	
Y	US-A-1 519 339 (J.J. SINDLER) * Revendications 1, 9; page 1, lignes 65, 66; page 2, lignes 32-40; figures 1, 3, 5, 6 *	4	
A	EP-A-0 056 218 (G. AGNETTA) * Résumé *	2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
A	DE-U-1 961 060 (H. DIRKS) * Page 5, paragraphe 2; page 6, paragraphel; figures 1, 2 *	3	A 63 F 3/04 A 63 F 3/06 A 63 F 3/08 A 63 F 7/00 A 63 F 9/00 G 09 B 23/02
P,A	DE-U-8 219 339 (J.R. CHAPUT) * Page 8, paragraphe 2; figures 1, 2 *	1,5	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche BERLIN		Date d'achèvement de la recherche 30-12-1983	Examineur CLOT P.F.J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	